

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
ETABLISSEMENT VOSGIEN D'OPTIMISATION DES DECHETS PAR L'INNOVATION ET
L'ACTION**

Séance du 28 novembre 2023 à 18h

Date de la convocation : 22 novembre 2023

Présidence : Patrick LAGARDE

Nbre de délégués en exercice : 43

Nbre de délégués présents : 22

Nbre de pouvoirs : 7

Nbre de délégués votants : 29

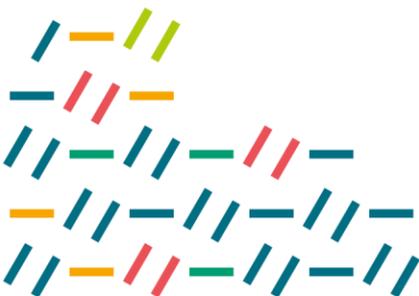
Etaient présents ou excusés :

P pour présent en présentiel, PV pour présent en visioconférence, E pour excusé, XP pour pouvoirs

Titulaires		Suppléants	
ADAM Christian	XP	BALAUD Frédéric	
AID Bachir	P	BASTIEN Pierre	E
ALBERTI Christian		BERTRAND Claude	E
ALEMANI Roger	E	CHACHAY Pierre	E
ANDRES Dominique	P	CHANE Elisabeth	E
BERTRAND Michel	P	CHIVOT Jean-Marie	E
BISCH Stéphane	XP	CHOSEROT Philippe	
BOGARD Gérard	P	CLAUDE Pascal	E
BONNE Grégory	P	CLOCHEY Alain	
BOULANGEOT André		COTTEREAU Jacques	
BOULAY Stéphane	E	COURRIER Jean-Claude	E
CLAUDON Philippe	P	DEL Michel	E
COLIN Etienne	P	DUFOUR Carole	E
CORNU Yanis	E	GAILLOT Thierry	P
CREMEL Denis	E	GEHIN Martine	E
DURUPT Thierry	E	GORNET Daniel	E
EURIAT Thierry	P	GRANDMAIRE Jean-Michel	
GRIMILLOT Patricia	E	GUILLOT Jean-François	E
HAAS Francis	P	HANS Francis	
HARPIN Denis	P	HENRY Nadine	
HENRI Brigitte	XP	JACQUEMIN Anicet	E
HUMBERT Stanislas	P	JEANNOT Arnaud	E
		LASSERONT Elisabeth	

JEANDEL-JEANPIERRE Ghislaine	E	LECLERC Lionel	
LABAT Antoine	P	MAGINEL Didier	E
LACROIX Rémi	XP	MATHIEU Jérôme	
LAGARDE Patrick	P	NICOLLE Jean-Marie	E
LALANDRE Jean-Marie	P	NOEL Gérald	
LAURENT Bernard	E	PAGELOT Dominique	E
LIENARD Pascal		PAPI Agnès	E
MANGEL Joël	XP	PEDUZZI Dominique	E
MATHIS Didier	P	PINOT Amandine	E
MAURICE Jean-François	E	ROBIN Patrice	E
MEYER Gérard	E	ROUDOT Gérard	E
PITON Jean-Joël	P	SALERIO Philippe	E
ROPP Bernard	P	SMAÏNE Margot	E
SANCIER Jean-Claude	P	STACH René	P
TACQUARD Bernard	XP	THIERY Jean-Luc	E
TOUSSAINT Bruno	E	THIRIET Jean-Luc	E
TOUSSAINT Michel	XP	THOMAS Philippe	
VALANCE Jacques	E	VINCENT Patrick	E
VIDOT Cyril	P	VIRTEL François	
VONDERSCHER Jean-Marie	P		
WILLEMIN Jenny	E		

Pouvoirs : J. MANGEL à F. HAAS / S. BISCH à JC. SANCIER / M. TOUSSAINT à P. LAGARDE / B. TACQUARD à C. VIDOT / R. LACROIX à B. AID / C. ADAM à G. BOGARD/ B.HENRI à JM.VONDERSCHER



Délibération n° 2023/1184

Objet : Contrat avec l'OCAB (organisme coordonnateur pour le bâtiment) au titre de la filière PMCB (produits et matériaux de la construction et du bâtiment)

Créée par la Loi AGEC, la filière à responsabilité élargie des producteurs pour les déchets du bâtiment en France est née d'une demande posée depuis 15 ans par les collectivités afin de responsabiliser les constructeurs, maîtres d'ouvrage et les entreprises afin de les encourager à adopter des pratiques écologiquement responsables. Ces déchets représentent un enjeu majeur : environ 260 millions de tonnes de déchets du BTP sont produits chaque année en France dont 40 Mt issues de la construction ou de la rénovation des bâtiments. Une partie de ces déchets qui sortent des chantiers sont en partie pris en charge par les collectivités locales dans leurs déchèteries publiques.

Depuis le 1er mai 2023, les produits et matériaux visés par la filière supportent le montant de l'éco contribution.

Cette filière a pour objectifs de :

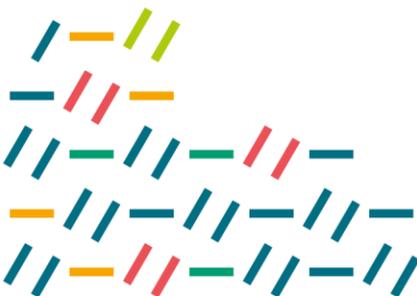
- Lutter contre les dépôts sauvages en proposant des points de reprise sans frais des déchets triés par les détenteurs non ménagers ;
- Développer l'économie circulaire en augmentant le taux de collecte, de réemploi et de recyclage ;
- Développer l'éco conception des produits et matériaux mis en marché.

4 éco organismes ont été agréés par l'Etat pour la filière :

- Eco Maison
- Eco Minéro
- Valdélia
- Valobat

L'OCAB assure la coordination et s'est vu confié par les 4 éco organismes 2 grandes missions principales :

- Assurer l'équilibrage de la filière : faire respecter les obligations de collecte à due proportion de la part de marché amont
- Porter des sujets d'intérêts communs (les standards communs, les exigences de traçabilité, la mise en œuvre et le déploiement du maillage, la gestion des dépôts sauvages, l'élaboration du contrat unique avec les collectivités).



C'est donc avec l'OCAB et le référent désigné que nous travaillons depuis plusieurs mois à son étude et déploiement sur le département tant pour les ménages que pour les professionnels.

Une réunion de présentation a par ailleurs été organisée le 10 novembre dernier en présence de toutes les collectivités.

Un planning a été défini et des échanges individuels avec chaque adhérent seront organisés début d'année.

Afin de permettre la mise en place opérationnelle dès les pré requis réalisés (tableau de reporting tonnages et financiers par CL et par déchèteries...), il convient à ce stade, d'acter le principe d'adhésion à l'OCAB et la signature du contrat le moment venu.

Délibération

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité de :

- ✓ Acter le principe d'adhésion à l'OCAB (organisme coordonnateur pour la filière bâtiment).
- ✓ Autoriser le Président à signer le contrat et tout document afférent.

Fait et délibéré en séance,
Pour extrait certifié conforme
Le Président,
Patrick LAGARDE

